

8

LOUVRE

Conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre

Séance du 14 mars 2024

DELIBERATION

**Fonds de dotation du musée du Louvre
Mise à jour de la liste des projets éligibles**

Vu l'article 1^{er} des statuts du Fonds de dotation du musée du Louvre ;

Article 1^{er}. Le conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre déclare les projets éligibles qui ont déjà été validés spécifiquement pour certains fonds dédiés ou collectifs accessibles à l'ensemble des fonds dédiés et collectifs, sous réserve de l'accord des donateurs concernés.

Article 2. Le conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre déclare les acquisitions d'œuvres d'art éligibles au financement par le Fonds de dotation du musée du Louvre.

Laurence des Cars
Présidente du conseil d'administration